

A compter du 1^{er} avril 2020, et compte tenu de la situation actuelle, **la fréquence de collecte des ordures ménagères reste identique à celle du mois de mars** (sauf pour les communes de Les Mathes - La Palmyre et Saint-Romain-de-Benet)

Mise à jour le 9 avril

COMMUNES	JOUR DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES  SORTIR LES BACS LA VEILLE AVANT 20H 
ARCES-SUR-GIRONDE	MERCREDI
ARVERT	MERCREDI
BARZAN	MERCREDI
BOUTENAC-TOUVENT	MARDI
BREUILLET	MARDI
BRIE-SOUS-MORTAGNE	MARDI
CHAILLEVETTE	MARDI
LE CHAY	MERCREDI
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	MARDI
CORME-ÉCLUSE	MERCREDI
COZES	LUNDI
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	MARDI
ÉPARGNES	MERCREDI
ÉTAULES	MARDI
FLOIRAC	MARDI
GRÉZAC	MERCREDI
LES MATHES-LA PALMYRE	LUNDI ET JEUDI
MÉDIS	MERCREDI
MESCHERS-SUR-GIRONDE	JEUDI
MORNAC-SUR-SEUDRE	MARDI
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	JEUDI
ROYAN	LUNDI ET JEUDI
SABLONCEAUX	MERCREDI
SAINT-AUGUSTIN	JEUDI
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	MARDI
SAINT-PALAIS-SUR-MER	MARDI
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	SAMEDI LUNDI
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	MARDI
SAUJON	VENDREDI
SEMUSSAC	MERCREDI
TALMONT-SUR-GIRONDE	MARDI
LA TREMBLADE	LUNDI
VAUX-SUR-MER	MARDI

Cette décision a pour but de limiter le risque d'exposition à l'épidémie pour les équipes de collecte qui sont sur le terrain au quotidien, **la collecte des déchets verts et la collecte sélective n'étant plus assurées depuis le 16 mars** pour ces mêmes raisons (comme c'est le cas sur l'ensemble du territoire français). **Chaque foyer doit en assurer le stockage en attendant le retour à une situation normale.**